

Millésime : 2022 - Feuille n° _____



DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_12_13**

**Intitulé : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE
FORMALISEE DE MARCHE DE FOURNITURES POUR L'ACQUISITION DE
BUREAUX MODULAIRES**

Administration générale - Commande publique - Commande publique

*

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, sous la Présidence de M. Gérard CHARASSIER, Président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 1^{er} décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 1^{er} décembre 2022 et publiés sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 35 Représentés : 8

Présents :

M. Didier TERRIER, M. Dominique MACE, Mme Martine LEBORGNE, Mme Catherine MAILLOT, M. Louis EUDIER, M. Eric CARPENTIER, Mme Céline DAMBRY, M. Eric RENEE, M. Lionel GAILLARD, M. Claude BELLIN, M. Gérard LEGAY, Mme Régine HAUZAY, M. Alain LOPEZ, M. Pascal LEBORGNE, M. Mario DEMAZIERES, Mme Odile DECHAMPS, M. Michael DODELIN, Mme Catherine DUCHESNE, M. Sylvain GARAND, M. Jean-Marc DOUCET, Mme Sandrine NORDET, M. Gilles COTTEY, Mme Josiane GILLE, M. Jacques CAHARD, Mme Natacha BLY, M. Francis ALABERT, M. Gérard CHARASSIER, Mme Virginie BLANDIN, Mme Herléane SOULIER, M. Christophe ADE, Mme Lorena TUNA, M. Arnaud MOUILLARD, Mme Denise HEUDRON, M. Thierry SOUDAIS, M. Laurent BENARD

Absents représentés:

Mme Stéphanie ETIENNE (pouvoir à M. Eric RENEE), M. Vincent LEMETTAIS (pouvoir à M. Didier TERRIER), Mme Françoise DENIAU (pouvoir à M. Gérard CHARASSIER), M. Florian LEMAIRE (pouvoir à Mme Herléane SOULIER), Mme Françoise BLONDEL (pouvoir à M. Francis ALABERT), M. Jean-Françoise LE PERF (pouvoir à Mme Virginie BLANDIN), Mme Dominique TALADUN (pouvoir à M. Thierry SOUDAIS), M. Alain BREYSACHER (pouvoir à M. Arnaud MOUILLARD)

Absents :

M. Jean-Louis LUC, Mme Marie-Claude HERANVAL

Administration:

Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

M. Eric RENEE est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les services administratifs d'Yvetot Normandie sont aujourd'hui répartis sur 2 sites (rue de la Brême à Yvetot et avenue de l'Industrie à Sainte-Marie-des-Champs).

Cette séparation physique entraîne des difficultés de fonctionnement (entre agents mais aussi avec les élus). Afin de permettre le regroupement de tous les agents sur le site principal de la collectivité, et dans l'attente du futur siège (dont la livraison est prévue pour le premier trimestre 2026), il est nécessaire d'y installer des bureaux modulaires.

Les simulations réalisées en interne démontrent que l'acquisition est plus intéressante que la location à partir de 36 mois d'installation grâce au mécanisme du FCTVA.

La superficie nécessaire est estimée à environ 300 m². Le montant estimatif des dépenses relatives à ce projet est estimé à 550 000 € HT.

Conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique,

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 29/11/2022

Article 1^{er} – D'autoriser le lancement d'une procédure formalisée ouverte pour l'acquisition de bureaux modulaires.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'offres.

Article 3 – De dire que les crédits utiles sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Millésime : 2022 - Feuille n° _____

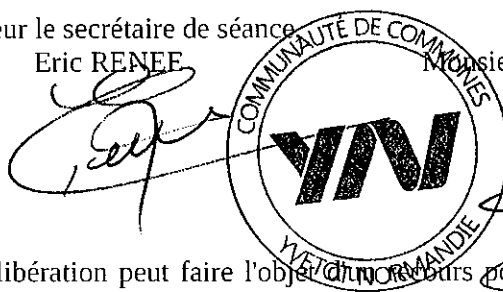
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance

Eric RENEE



Pour extrait conforme,

Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le



ID : 076-247600620-20221207-DEL20221213-DE